

PROCES VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2019

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le onze novembre à huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SANNAT (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame CHAUMETON Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 novembre 2019

Nombre de membres	9
Présents	8
Représentés	0
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

PRESENTS : MM. GRANGE, BIZET, GATIER, ROUCHON, ROUFFET, FOUCHET, Mmes CHAUMETON, BLOUIN.

ABSENTE : Mme SAUTHON

Monsieur David GRANGE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2019.9.1

Objet : demande de subvention au titre de la DETR 2020 Remplacement à des fins énergétiques Changement de l'ensemble des menuiseries de la cantine scolaire de Sannat

Madame le Maire rappelle le retour de la compétence périscolaire à la commune de Sannat depuis la rentrée scolaire 2019. Cette compétence était auparavant assumée par la communauté de communes de rattachement de Sannat, celle de Marche et Combraille en Aquitaine en l'occurrence.

Dans ce cadre, Madame le Maire fait valoir que la cantine scolaire de Sannat présente une lacune énergétique évidente : celle de ne disposer d'aucun double vitrage aux 5 fenêtres du bâtiment. Si l'on ajoute à cette caractéristique purement technique le fait que la vétusté de ces fenêtres est omniprésente (mastic manquant, certains carreaux fêlés, etc...), cela contribue à en faire une passoire énergétique. En effet les menuiseries en bois des fenêtres ont souffert d'un défaut d'entretien cruel depuis la gestion intercommunale, ce qui les a particulièrement endommagées. Par ailleurs, les portes, elles aussi en bois, ont beaucoup « travaillé » et sont endommagées. Celle de la partie cuisine a été, à maintes reprises, réparée et les « jours » qu'elle laisse apparaître font que la cuisine est exposée aux quatre vents. Ajoutons pour cette cuisine, un carreau fêlé à la fenêtre et un carreau fait « de bric et de broc », et il devient flagrant de constater que sans la mise en service des fourneaux dans ce lieu consacré à cet exercice, l'agent en charge de la restauration grelotterait en hiver.

L'autre porte d'entrée est, quant à elle, victime d'un défaut de conception sans doute : par temps de pluie, l'eau s'infiltré par-dessus le seuil et le couloir se trouve inondé, ce qui est malsain pour le bâtiment.

Si ces problèmes énergétiques pourraient être palliés par le changement de toutes les menuiseries et qu'il en résulterait un meilleur confort pour l'agent communal et les écoliers, le confort de ces derniers pourraient aussi être assuré par la mise en place de volets roulants afin d'assurer aisément une température plus tolérable en cas de canicules. La mise en place du double vitrage irait aussi dans ce sens et compte tenu des bouleversements climatiques serait de mise.

Par ailleurs, compte tenu des règles d'hygiène à respecter en restauration scolaire, il

apparaît nécessaire et urgent de changer les menuiseries dont les mastics partent en lambeaux, d'autant plus qu'elles sont en bois, ce qui rend le terrain propice à l'humidité, au développement de moisissures. L'entretien très régulier du ménage par la cantinière évite le pire mais cela pointe du doigt le fait que des travaux sont nécessaires.

En second temps, les travaux envisagés de remplacement de toutes les menuiseries sont propres à la gestion de la cantine, mais aussi connexes : sécurité, incendie et financiers

En effet, si la porte de la cantine a été de nombreuses fois réparée, elle n'est presque plus utilisée dans la mesure où elle ouvre et ferme très mal à l'heure actuelle et que seul son changement remédierait au problème. De ce fait aussi, en cas d'incendie, il y aurait lieu de s'inquiéter sur son rôle d'issue de secours. La pose de 2 portes antipanniques neuves garantirait de ce fait une sécurité optimale.

Par ailleurs et enfin, en plus de contribuer à un meilleur rendement thermique du bâtiment par le changement de toutes les menuiseries, ces travaux contribueraient à des économies budgétaires en matière de consommations électriques. Conséquemment sur le long terme, cet investissement serait très profitable à la commune.

Les travaux à proprement parler consisteraient dans le remplacement de toutes les menuiseries : le remplacement des fenêtres simple vitrage par du double vitrage et le remplacement des 2 portes d'entrée par des portes antipanniques en aluminium.

Il est à noter que les travaux n'affectant que les menuiseries, il n'y a pas besoin de fournir un plan des équipements et de matérialiser les circuits propre-sale liés aux impératifs de la restauration collective.

Madame le Maire a demandé un devis et propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Remplacement de l'ensemble des menuiseries de la cantine :		DETR 2020	8 131,20
TOTAL H.T.	11 616,00	Part communale hors TVA	3 484,80
TVA	2 323,20	Prise en charge communale TVA	2 232,20
TTC	13 939,20	TOTAL	13 939,20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à solliciter une DETR au titre de l'année 2020.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n° 2019.9.2

Objet : demande de subvention au titre de la DETR 2020 Renforcement de structure de chaussées Voie communale n° 10 et hameau du Montgarnon

Madame le Maire rappelle qu'une des spécificités de notre commune est qu'elle compte un réseau de voies communales conséquent (50 kilomètres environ) par rapport à sa population (390 habitants) et qu'elle doit consacrer chaque année un effort particulier à la surveillance de ces voies communales.

En effet les travaux ne se bornent souvent pas uniquement à de petites réparations de type « point à temps », mais à des renforcements de structure de

chaussée avec amélioration du support mécanique (reprofilage, chargement en grave émulsion, enduit...) et ils représentent une part très importante des dépenses d'investissement.

Ces investissements en voirie, s'ils apparaissent primordiaux, ne contribuent cependant pas à une forte dynamique communale (tourisme, secteur économique, cadre de vie, culture...) car cette dernière dépend nécessairement de la capacité à investir qui se trouve grever par ces dépenses de voiries.

On mesure toutefois qu'il est impératif de continuer à investir en matière de voirie chaque année au regard des constats récents en France (dégradation de la voirie, effondrement du pont de Mirepoix-sur-Tarn) ou à l'étranger.

Madame le Maire réaffirme l'engagement du conseil à cet impératif car il en va de la sécurité de tous et de la viabilité et pérennité des véhicules qui circulent sur la voirie de la commune. Faire l'impasse sur de telles dépenses ou les ajourner est un non-sens lourd de conséquences.

Afin, de compenser ces dépenses, Madame le Maire propose au conseil de solliciter une DETR au titre de l'année 2020 sur le renforcement de structure de chaussée.

Par ailleurs, Madame le Maire propose que la commune effectue sur l'année 2020 une portion d'un seul tenant que ces travaux soit réalisés par la technique de l'enrobé pour inscrire plus profondément l'investissement dans la pérennité. Les travaux effectués par un prestataire spécialisé consisteront en une préparation avant travaux, la réalisation d'une couche d'accrochage à émulsion à 69 %, le rechargement en enrobés chauds 0/10 dosés à 100 kg/m².

Dans ce sens, elle soumet pour ce dossier une portion de route des plus endommagée de la voie communale n° 10 et d'autres portions de voirie contiguës du hameau du Montgarnon.

Les travaux seraient effectués et achevés en 2020.

Ce choix se justifie par le caractère particulièrement dégradé de cette chaussée et le fait qu'il n'est plus possible de laisser nos administrés comme quiconque circuler sur ces voies qui, si elles demeurent encore carrossables, se détériorent de plus en plus et endommagent de manière irréversible les véhicules qui l'empruntent (suspensions, amortisseurs, essieux, courroies...).

Madame le Maire, propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Renforcement de structures de chaussées :		DETR 2020	11 778,16
TOTAL H.T.	33 651,90	Part communale hors TVA	21 873,74
TVA	6 730,38	Prise en charge communale TVA	6 730,38
TTC	40 382,28	TOTAL	40 382,28

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à solliciter une DETR au titre de l'année 2020.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La signature du devis de l'entreprise retenue serait effectuée début mai dans le cadre de la procédure des marchés publics, et l'achèvement des travaux mi-octobre 2020.

Affaires diverses

- Boulangerie-épicerie

Madame le Maire rend compte du fait qu'un contrat de dératisation a été signé pour 1 an afin d'exterminer les rongeurs nuisibles qui sévissaient dans le local de la boulangerie-épicerie durant la période de liquidation judiciaire de la SAS Piana, période où la commune ne pouvait accéder au dit local.

Il devra s'en suivre un nettoyage complet et profond après enlèvement du matériel repris par un privé dans le cadre de la vente aux enchères. Un devis sera demandé à une entreprise afin d'évaluer l'ampleur des travaux de nettoyage. Une décision sera arrêtée par la suite.

- Agence Postale Communale :

Monsieur l'Adjoint au Maire David Grange rend compte du devis de la SARL Maletterre pour ravalement de façade et pignon de l'Agence Postale Communale, devis à hauteur de 2 335,00 € HT.

Compte tenu de la détérioration des murs en question, qui plus est dans la mesure où les murs de l'église doivent être repris eux aussi et afin que ceux de l'agence postale communale ne jurent pas après la rénovation de ceux de l'église, le conseil autorise Madame le Maire à signer le devis et faire procéder aux travaux.

- Bitumage en périphérie du chemin privatif de la famille Deschatre au Clos :

Madame le Maire rend compte du fait que la famille Deschatre fait procéder au bitumage de son chemin privatif à ses frais. Compte tenu de ces travaux et afin que l'ensemble soit harmonieux et surtout, ne donne pas lieu à une stagnation d'eau ou de ravinement en périphérie de cet accès privatif, la famille a demandé à la commune une prise en charge en périphérie de ce chemin sur la partie de la voie communale.

Le conseil municipal accède à cette requête pour ne pas créer de rupture dans cette réfection, rupture risquant d'être source de ravinement ou de stagnation d'eau et que les travaux aient la cohérence et continuité nécessaire à la pérennité de la voirie.

Il est demandé néanmoins d'étudier l'impact de ce bitumage sur le ruissellement des eaux vers les maisons avoisinantes (des ruissellements d'eau avaient en effet tendance à s'accumuler au pied d'une maison en particulier). Des travaux d'écoulement vont s'avérer dans ce sens encore plus nécessaires suite à ce bitumage. La commission des travaux devra étudier ce point afin que les agents techniques communaux remédient à ces problèmes d'évacuation d'eau.

- Commission des travaux

Monsieur l'Adjoint au Maire David Grange invite les membres de la commission des travaux à fixer une réunion afin d'étudier les travaux à venir nécessaires : problème d'évacuation d'eau au Masroudier, au Clos, ravinement dans le chemin de Fayolle, etc... La commission des travaux se réunira le 16 novembre 2019.